

## Un emploi sur deux occupé par un navetteur

Aujourd'hui, un emploi sur deux est occupé par un navetteur. Au cours de la période 2016-2022, la croissance de la population active occupée serait plus dynamique à Bruxelles avec 1,4 % par an en moyenne contre 0,9 % en Flandre et 0,8 % en Wallonie.

La part de la population active devrait aussi croître très rapidement dans les années à venir mais ralentir très clairement à partir de 2020, notamment en Flandre où elle diminuera.

A Bruxelles, cette croissance atteindrait 0,5 % par an, du seul fait du soutien plus important de la démographie. Cela signifie donc que les travailleurs bruxellois ont une carte à jouer en Flandre.

Depuis plusieurs années, Bruxelles multiplie les aides pour la mobilité des travailleurs. Avec la réforme des aides à l'emploi, la Région bruxelloise prévoit même que les employeurs flamands qui embauchent un demandeur d'emploi bruxellois pourront cumuler les aides de la capitale et de la Flandre.

### Article complet

<http://plus.lesoir.be/106018/article/2017-07-24/bruxelles-un-emploi-sur-deux-est-occupe-par-un-navetteur>

## Un demi-million de plus pour "bruxelliser" les jobs

© L'Echo - Arthur Sente - 18 juillet 2017

*Les employeurs basés sur des sites de la société de développement régionale Citydev pourront toucher une prime s'ils embauchent prioritairement des Bruxellois.*

Sur 100 personnes travaillant en Région Bruxelles-Capitale, salariées ou indépendantes, 51 à peine y sont vraiment domiciliées. Malgré un taux en augmentation de 2 points en 3 ans, la question continue de donner des cheveux blancs au ministre bruxellois de l'Emploi et de l'Economie Didier Gosuin (DéFI): " // *reste, en Région bruxelloise, un réel problème de gap entre l'offre et la demande sur le marché du travail.*"

Récemment, le ministre a dévoilé l'ensemble de son programme de réforme pour les aides à l'emploi, qui a déjà pour vocation d'accélérer la "bruxellisation" des jobs dans la capitale. Pour tenter de dégager une nouvelle piste d'amélioration dans ce sens, une enveloppe de 500.000 euros a également été débloquée la semaine dernière par un gouvernement régional dont la stabilité ne posait alors pas encore vraiment question. Il s'agit de mener à bien une expérience qui vise à encourager les entreprises localisées sur les sites de Citydev à "embaucher bruxellois", a appris l'Echo.

Pour rappel, Citydev est l'organisme chargé de remplir ce qui s'apparente à une mission d'agent immobilier public en Région bruxelloise, en veillant notamment à la création de sites économiques au sein de la capitale. En 2016, l'agence comptait 45 sites dédiés aux activités économiques, où elle hébergeait 412 sociétés employant en tout 24.100 personnes.

### **"Récompenser les méritants"**

Le soutien économique prévu dans le cadre de ce projet-pilote se décompose en deux parties. Il est tout d'abord prévu que la moitié de l'enveloppe serve à récompenser les entreprises "méritantes", soit celles qui ont déjà "bon taux d'emploi de Bruxellois". Les entreprises qui possèdent, sur la base de leurs codes Nacebel, un taux d'employés bruxellois supérieur à la moyenne de leur secteur se verront accorder un coup de pouce allant de 1.250 à 15.600 euros, en déduction du canon ou du loyer annuel dû à Citydev. Une "performance" qui devra être maintenue durant toute la période comprise entre octobre 2017 et septembre 2018.

L'autre versant, c'est une prime par Bruxellois embauché durant cette même période de test, au montant proportionnellement inverse à la taille de l'entreprise, dans le but de favoriser les PME. Seules seront éligibles les entreprises disposant d'une convention auprès d'Actiris et au sein desquelles le taux de Bruxellois est au moins égal à 50% du taux moyen dans leur secteur. Pour éviter les effets pervers et la création d'emplois instables, il faudra offrir au moins un CDD de plus de 6 mois ou un CDI.

Cinq cents mille euros, c'est " *à la fois beaucoup et pas énormément d'argent*", admet l'administrateur général de Citydev, Benjamin Cadranel, qui a travaillé au côté du ministre sur le projet. Il précise qu'il s'agit de rester dans les clous des normes européennes, qui plafonnent à 200.000 euros sur 3 ans les aides cumulées aux entreprises. À la fin de la période-test, l'expérience sera évaluée et éventuellement paramétrée.

Les deux hommes se montrent par ailleurs réalistes. Avec de tels montants en jeu, les entreprises concernées ne vont pas se transformer d'un coup en machine à embaucher des Bruxellois. " *Par contre, pour une entreprise qui souhaite déjà engager et hésite entre deux profils, cela devrait faire la différence*" en faveur d'un Bruxellois, espère Benjamin Cadranel. L'occasion pour Citydev de booster son attractivité auprès des entrepreneurs? L'administrateur général se défend de pareilles intentions: " *Nous avons actuellement un taux d'occupation de 96% sur nos sites.*"

